



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATIONN° d'ordre :
33

Séance du 27 juin 2023

Objet

Modification de postes au
1^{er} juillet 2023-----
Avancement de grade et
promotion interne 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 6 juin 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Abi Fadel, Lanson, Brault, Porcher, Maës, Salitra, Motte-Tchernia, Monsieur Lemonnier et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :
Madame Denigot qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 12

Votants 13

Vote

Pour 13

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

MODIFICATION DE POSTES AU 1^{ER} JUILLET 2023

AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE 2023

Conformément à l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la modification des emplois est proposée au titre des avancements de grade et des promotions internes de l'année 2023.

<i>Filière administrative – Promotion interne*</i>						
<i>Grade d'origine</i>	<i>Grade de nomination</i>	<i>Cat.</i>	<i>Dir.</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Promouvable</i>
<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>C à B</i>	<i>CCAS</i>	<i>Pôle admin et financier</i>	<i>TC</i>	<i>Sans examen professionnel</i>

** Sous réserve des avis favorables de la Présidente du CdG 35 et de l'inscription sur liste d'aptitude au 1^{er} juillet 2023*

La suppression des postes d'origine sera proposée en fin d'année, après avis du Comité Social Territorial, pour la mise à jour des effectifs au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L.522-27,

Vu les taux promus/promouvables,

Vu l'exposé des Lignes Directrices de Gestion,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements des emplois permanents, tels que présentés ci-dessus, à partir du 1^{er} juillet 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

